

Animation du DOCOB des Sites Natura 2000 Réseaux Hydrographiques du Beuve et de la Bassanne



Lettre d'information n°1 – Juillet 2016

Le réseau Natura 2000 est une politique européenne en faveur du maintien de la biodiversité et la préservation d'espèces d'Intérêt, listées notamment dans la Directive Habitats Faune-Flore de 1992. Elle est portée au niveau local par les collectivités et se veut participative et basée sur la concertation avec les acteurs locaux afin de concilier ses objectifs avec les activités humaines.

De cette façon, les bassins versants du Beuve et de la Bassanne présentant pas moins de 18 Espèces pour 4 Habitats d'Intérêt Communautaire (d'intérêt de conservation majeur à l'échelle de l'Europe), leur désignation pour faire partie de ce réseau d'espaces à préserver était toute trouvée. C'est ainsi que les sites Natura 2000 « Réseau hydrographique du Beuve » et « Réseau Hydrographique de la Bassanne » ont vu le jour et se sont dotés d'un Document d'Objectifs ou DOCOB, validé en Comité de Pilotage en 2014. Ce Comité composé d'élus, de gestionnaires et de représentant des secteurs d'activités, de par son travail, a permis de mettre en place le plan de gestion pour ces sites, en faveur de ces milieux naturels d'intérêt, en grande concertation.

Les principales orientations du DOCOB sont :

- Améliorer la qualité et la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau
- Conserver et restaurer les Habitats d'Intérêt Communautaire
- Favoriser les populations de mammifère semi aquatiques et leur habitats (Loutre & Vison d'Europe en particulier)
- Conserver la diversité des cortèges de rhopalocères (plus communément appelés Papillons de jour)
- Veiller à la conservation du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
- Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats

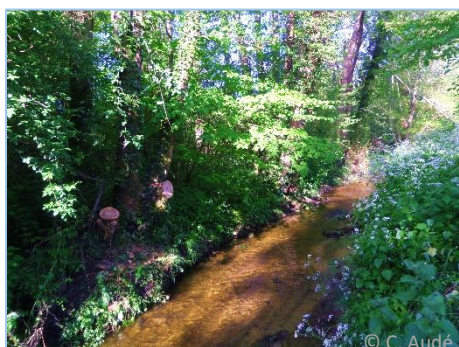
Ces orientations sont déclinées en une multitude d'objectifs opérationnels

Ce document maintenant réalisé et validé, il entre en phase d'animation. C'est le **Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne** (SMAHBB) qui a été choisi comme animateur de ces sites, et ce pour les 3 ans à venir.



L'animation vise dans un premier temps à accompagner les porteurs de projets sur les bonnes pratiques à mettre en place ainsi que sur le régime réglementaire inhérent au réseau Natura 2000, avec le volet d'Évaluation des Incidences Natura2000, préalable à tout plan ou projet sur ou au voisinage du site (ex : PLU, dossier de déclaration ou autorisation loi sur l'eau, ou encore le régime propre à Natura 2000). En parallèle, elle propose aux propriétaires ou exploitants volontaires différents volets du DOCOB en fonction des spécificités de leurs parcelles et des objectifs de gestion.

Pour les propriétaires ou exploitants agricoles, la mise en place de la politique Natura 2000 se fait par contractualisation sur une durée de 5 ans avec la mise en place de mesures de gestion agricoles (MAEc). Pour les propriétaires non-agricoles, des Contrats Natura 2000 peuvent être mis en place afin de réaliser des opérations de restauration ou de gestion des habitats, adaptés à leurs parcelles. Ces différents contrats peuvent donner lieu à une contrepartie financière.



Une autre possibilité de s'investir en faveur de la politique Natura 2000 est d'adhérer à la Charte, document spécifiant les engagements à tenir et précisant certaines recommandations facilement applicables. Elle peut s'adapter à tout type de milieux et d'activités (associations de pêche, associations sportives...), afin de promouvoir les bonnes pratiques et ainsi valoriser les habitats naturels et les espèces associées.

N'hésitez pas à contacter l'animateur du site dont les coordonnées vous sont précisées en bas de page pour tout renseignement sur la politique Natura 2000 et sa mise en place sur le secteur ou vous rendre sur le site de la DDTM de la Gironde :

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite>

Animateur :
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne
1, Place de la Mairie – 33 124 Auros

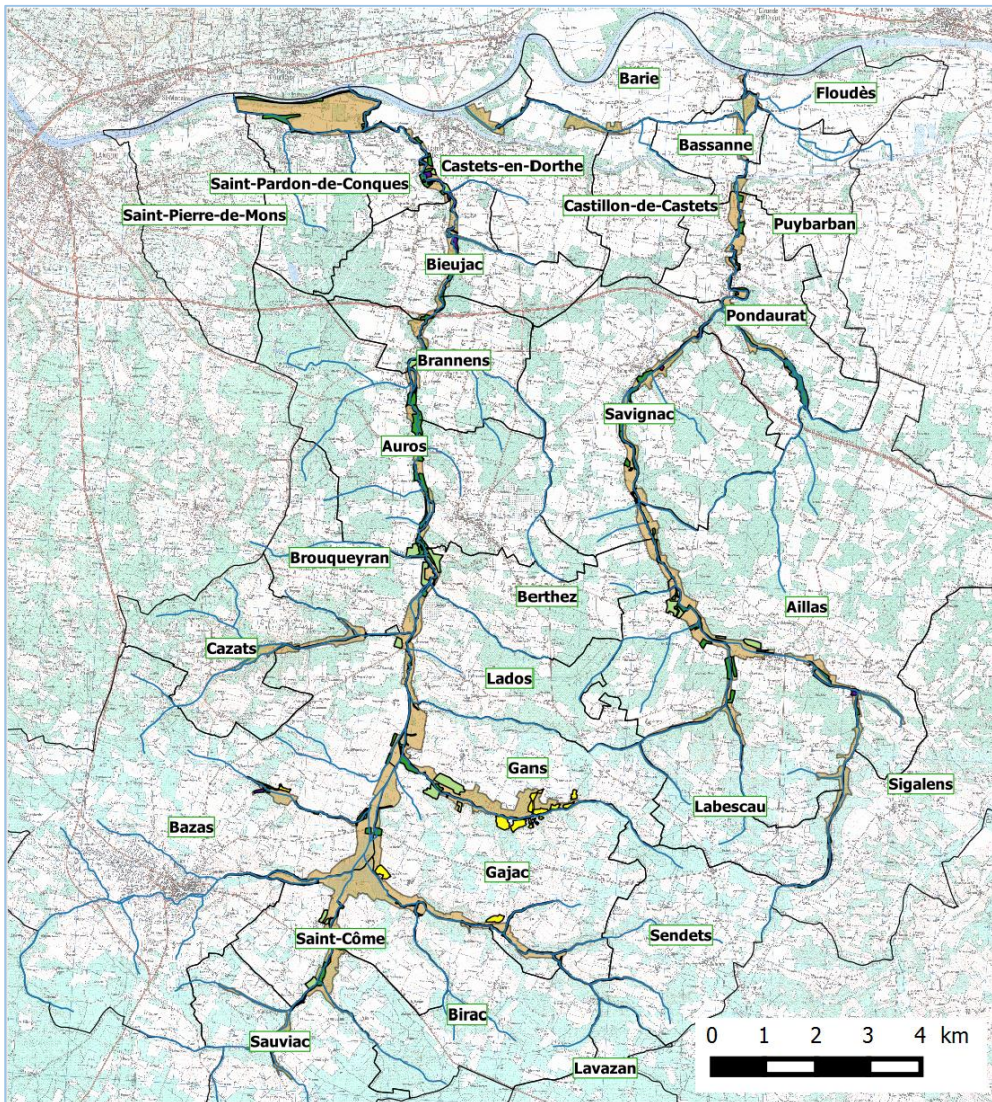
Mail : theo.huguet@orange.fr
Tel : 06 40 68 44 11

Service référent :
DDTM de la Gironde
Cité administrative – BP 90 – 33 090 Bordeaux Cedex

Mail : nicolas.klein@gironde.gouv.fr

Tel : 05 56 93 86 69





Périmètre des Sites

Habitats d'Intérêt Communautaires (45% la surface totale)



Prairies de Fauche



Pelouses sèches



Mégaphorbiaies



Aulnaies-Frênaies alluviales



Les sites « Réseau Hydrographique du Beuve » et « Réseau Hydrographique de la Bassanne » s'étendent respectivement sur 715 et 338 hectares. Ils accueillent 4 Habitats d'Intérêt Communautaires et des Habitats d'Espèces, intervenant dans le cycle de vie de 18 Espèces reconnues d'Intérêt par la Directive Habitats Faune-Flore.

Animateur :
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne
1, Place de la Mairie – 33 124 Auros

Mail : theo.huguet@orange.fr
Tel : 06 40 68 44 11

Service référent :
DDTM de la Gironde
Cité administrative – BP 90 – 33 090 Bordeaux Cedex

Mail : nicolas.klein@gironde.gouv.fr

Tel : 05 56 93 86 69